

USAGE DE L'EAU EN ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE

VIDANGE ET REMPLISSAGE DES PISCINES

INTERDIT DE:

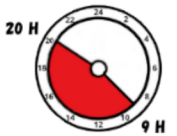


ARROSAGE ET ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX

POUR L'ARROSAGE DES
VÉGÉTAUX PUBLICS OU PRIVÉS

JARDINS POTAGERS

INTERDIT



JEUX D'EAU

INTERDIT

SAUF EAU RECYCLÉE
OU RAISON DE SANTÉ
PUBLIQUE



LAVAGES DE VÉHICULES

INTERDIT

(PARTICULIERS)
À TITRE PRIVÉ À DOMICILE

(PROFESSIONNELS)
PORTIQUE INTERDIT SAUF
SI ÉQUIPÉ DE RECYCLAGE
À HAUTEUR DE 70 %

PROGRAMME LUSTRAGE
INTERDIT

NETTOYAGE FAÇADES, TOITURES OU TROTTOIRS



INTERDIT SAUF SI RÉALISÉ PAR UNE
COLLECTIVITÉ OU UNE ENTREPRISE DE
NETTOYAGE PROFESSIONNELLE

INTERDIT

PRÉLÈVEMENTS ET REJETS EN COURS D'EAU



PRÉLÈVEMENT D'EAU DOMESTIQUE EN MILIEUX
SUPERFICIELS EXISTANT :
**LES DISPOSITIFS DE PRÉLÈVEMENT DOIVENT ÊTRE
RETIRÉS DES COURS D'EAU**

REJETS DIRECTS EN COURS D'EAU **INTERDIT**

PRÉLÈVEMENT D'EAU
DOMESTIQUE DANS UN
CANAL EXISTANT INTERDIT
DE:

